



Département de la Haute-Garonne

Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Extension de la
médiathèque

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le - 1 JUIL. 2022 **SLO**

ID : 031-213102247-20220630-DEL_2022_03_03-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-03-03

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI (Procuration à Mme ECHEVARNE)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposition de la commune de Gourdan-Polignan aux inondations,

Considérant le développement de l'activité de la médiathèque de Gourdan-Polignan,

Considérant que la création d'un nouvel espace est très pertinente et mérite d'être mise en œuvre,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses (montant HT)		Recettes	
Terrasse	942,96 €	DRAC (40 %)	13 773,18 €
Menuiserie	4 050,00 €	Département 31 (40 %)	13 773,18 €
Véranda	29 400,00 €	Commune (20 %)	6 886,60 €
Total	34 432,96 €	Total	34 432,96 €

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet d'extension de la médiathèque pour un montant de 31 432,96 € HT,
- **Sollicite** l'aide de la DRAC pour un montant de 13 773,18 €, soit 40 % du montant du projet,
- **Sollicite** l'aide du Département de la Haute-Garonne pour un montant de 13 773,18 €, soit 40 % du montant du projet,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 47187 Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>

